



## Décision prorogé pour la 3eme fois

Par **sandyberenice**, le 13/11/2014 à 10:28

Bonjour

petite question si quelqu'un peut m'aider je l'en remercie d'avance.

depuis 2011 mon mari a mis son ex employeur au prud'homme pour l'avoir accusé de chose absolument fausse ils sont passé devant le tribunal prudhommale afin que chacun défende sa partie et se dernier a donné sa date pour la décision qui était en février 2014 sa a été par la suite prorogé a aout 2014 sa a encore était prorogé a hier et mon mari viens d'appeler le tribunal et c'est encore prorogé en janvier 2015.

Notre avocat ne bouge pas plus que cela et nous avez dit au ne vous inquiétez pas sa ne sera pas prorogé encore une fois et bien si.

alors que devons nous faire vu que notre avocat ne bouge pas.

je vous remercie pour vous réponse

Par **P.M.**, le 13/11/2014 à 13:06

Bonjour,

Puisque l'affaire a été mise en délibéré votre avocat ne peut pas faire grand chose et vous non plus sauf éventuellement de vous inquiéter de la situation auprès du Président du Conseil de Prud'Hommes...

Par **sandyberenice**, le 13/11/2014 à 18:02

merci pour votre réponse

la secrétaire de notre avocat nous a déconseillé de faire une demande au président du conseil car sa pourrais nous porté préjudice mais elle ne comprend pas non plus que sa a était prorogé autant de fois je vais envoyé un courrier a mon avocat voir ce qu'elle en pense et que faire

merci

Par **P.M.**, le 13/11/2014 à 18:23

Vous pourriez essayer de joindre le Greffe du Conseil de Prud'Hommes pour savoir s'ils ont une information de la raison de ces prolongations...